

# La majorité MR-CDH impose ses horaires tardifs

WALLONIE Le parlement régional se réunira en plénière à 14 heures seulement, c'est plus prudent

La conférence des présidents du parlement de Wallonie a officiellement approuvé la nouvelle organisation des travaux de l'assemblée. Confirmation d'une information qui circulait : en temps normal, la séance plénière du mercredi débutera à 14 heures. Jusqu'à présent et même si la règle n'était pas absolue, la sonnerie résonnait plutôt vers 9 h 30 ou 10 heures pour favoriser des travaux en journée et donc des votes en début de soirée. Désormais, il faudra s'habituer à des échanges nocturnes plus réguliers. Le parlement fédéral travaille déjà de la sorte.

Le changement a été souhaité par la majorité MR-CDH, avec le souci officiel d'une meilleure organisation des travaux à l'échelle d'une semaine. Désormais libre, la matinée du mercredi pourra en effet accueillir des réunions de commissions, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Pourquoi pas au fond ? Les journées du lundi, du mardi et du jeudi sont déjà très chargées. En 2016-2017, le parlement wallon a battu un record : plus de 1.000 heures de travail parlementaire. La session qui s'ouvre sera du même acabit : très chargée.

Mais personne n'est dupe. La

majorité MR-CDH qui a souhaité postposer le début des travaux est celle qui compte une seule voix d'avance au parlement : 38 sièges sur 75. Il n'est pas rare que des votes soient requis en tout début de séance pour des questions de procédure ou pour décréter l'urgence sur un dossier. Un seul absent et la majorité n'en est plus une...

Cela a été le cas début septembre lorsqu'il a fallu obtenir l'urgence pour saisir la Cour des comptes en vue d'un audit sur les finances régionales. André Antoine (CDH), le président d'assemblée, a dû user de tous les trucs et astuces du règlement jusqu'à l'arrivée du retardataire. L'opposition PS et Ecolo ne semble pas vouloir saboter les débats. Mais à ce train-là, la majorité MR-CDH ne sera jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, d'un malade ou d'un député coincé dans un bouchon. En programmant les plénières à 14 heures, chacun a au moins le temps de s'organiser...

## Antoine rentre dans le rang

Au MR, des députés qui préfèrent garder l'anonymat ont laissé entendre (timidement) que la nouvelle organisation ne les

agréait pas. Au CDH, c'est André Antoine en personne qui s'est exprimé dans les colonnes du *Soir* : le président du parlement a fait savoir que le nouvel horaire n'avait pas sa préférence. L'homme du perchoir n'a pas sa langue en poche, il agace parfois. Mais cette fois, selon *L'Avenir*, des libéraux ont été jusqu'à envisager une sanction : la non-conduction du Brabançon à la présidence.

Ce coup de tonnerre aurait ébranlé la jeune majorité. Il n'a pas eu lieu. En conférence des présidents, André Antoine est rentré dans le rang : il a approuvé le changement d'horaire. Ce mercredi, il a été réélu. Mais cette désignation qui s'apparente d'ordinaire à une simple formalité a fait l'objet pour une fois d'échanges au picrate au départ des remarques de l'opposition.

Pierre-Yves Dermagne (PS) a souligné que le président avait été rappelé à l'ordre, ce qui n'est pas banal, et qu'il a été contraint à une courbe rentrante. Stéphane Hazée (Ecolo) a même évoqué des « menaces » et déploré une première : « Pour la première fois, une majorité wallonne impose sa loi sur la manière de travailler du parlement. » ■

ERIC DEFFET